

5



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Solidarité Nationale

M.S.N.

Extraits du document d'évaluation quantitative du DSRP I

Evaluation quantitative du DSRP-I (2003-2005) : extraits portant sur l'incidence de la pauvreté, pauvreté et amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

1. Evolution de l'incidence de la pauvreté

Sur la base des résultats de l'ESPS, la tendance à la baisse de la pauvreté monétaire observée entre 1995 et 2002 s'est poursuivie entre 2002 et 2005, notamment sur la période de mise en oeuvre du DSRP 1. Le taux de pauvreté a accusé une baisse significative, en passant de 48,5 % en 2002 à 42,6 % en 2005. Il apparaît, ainsi, plus clairement, que la période 2001-2005 marque une accélération de la réduction de la pauvreté, avec une baisse de 3,2% en moyenne annuelle.

1.1. Selon le milieu de résidence

L'analyse selon le milieu de résidence fait ressortir des différences qui montrent que le niveau de pauvreté et l'ampleur des disparités entre milieux de résidence ne tendent pas à s'atténuer dans le temps. L'incidence de la pauvreté en milieu rural a connu une légère baisse entre 2001 et 2005, en passant de 57,5% à 55,6%. Par contre, la baisse de l'incidence de la pauvreté est nettement plus importante dans les autres villes (43,3 à 30,8%) et à Dakar (33,3% à 25,3%).

1.2. Evolution de la pauvreté selon la région

Les résultats de l'ESPS en 2005 montrent que la pauvreté est loin d'être uniforme d'une région à une autre. La région de Dakar jouit d'une situation nettement plus favorable que les autres régions du pays, malgré son niveau élevé de contribution à la pauvreté (16,6% pour les ménages et 15,6% pour les individus). A l'opposé, c'est dans les régions de Tambacounda et Louga que la pauvreté des ménages est la plus prononcée.

Si en 1995 l'incidence de la pauvreté des ménages était de 61,4% au niveau national, en 2001, elle serait passée à 48,5% pour ne toucher que 42,6% de ménages sénégalais en 2005. En milieu urbain, une baisse notable a été enregistrée au niveau des villes. L'incidence est passée de 33,3% en 2001 à 25,3% en 2005 à Dakar et respectivement de 43,3% à 30,8% dans les autres villes.

Les régions de Dakar (16.8%), Thiès (13.8%) Kaolack (11.7%) et Diourbel (11.1%) contribuent pour plus de la moitié à la pauvreté (52.4%). Il faut dire que ces régions représentent presque 60% de la population.

Par ailleurs, la pauvreté pèse surtout sur les jeunes générations (les moins de 25 ans) ne disposant d'aucune formation et les plus âgées (75 ans et plus). Ces personnes sont de moins en moins satisfaites de leur situation par rapport à la pauvreté, contrairement aux autres populations ne disposant pas de formation mais se situant aux âges

intermédiaires (25-44 ans et 50-54 ans) qui présentent ainsi un risque de pauvreté moindre que les premiers. A l'inverse, le risque de pauvreté est des plus faibles entre 45 et 49 ans et notamment, pour ceux d'entre eux disposant d'une qualification ou d'une formation supérieure.

1.3 Profil sociodémographique de pauvreté

- L'incidence de la pauvreté est toujours plus faible parmi les ménages dirigés par une femme.
- L'âge du chef de ménage est corrélé positivement avec la prévalence de la pauvreté. En effet, en 2005, 33,4% des ménages dirigés par une jeune personne (15 et 34 ans) sont pauvres contre 41,1% des ménages dont le chef est âgé entre 35 et 59 ans et 48,2% des ménages dirigés par une personne du 3ème âge. Ces derniers ont enregistré durant la période de mise en oeuvre du DSRP I de première génération, une diminution de 6,5 points, soit 2,7% en termes relatifs. Cette amélioration est due à plusieurs facteurs comme l'instauration de système de prise en charge.
- L'incidence de la pauvreté est toujours plus accentuée chez les ménages dont le niveau d'instruction du chef de ménage est le plus bas.
- La pauvreté est beaucoup plus prononcée chez les ménages polygames.
- Comme le confirment les données de l'enquête de suivi (ESPS 2005), la pauvreté est moins prononcée chez les ménages possédant un système d'assainissement adéquat.
- L'accès à une source d'eau potable peut bien révéler une situation de non pauvreté. Les résultats de l'ESPS montrent que l'incidence de la pauvreté est corrélée négativement avec la qualité de la principale source d'approvisionnement eau.
- Naturellement, les ménages utilisant le bois de chauffe ou le pétrole sont les plus pauvres.

2. Pauvreté et amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

Le diagnostic fait sur la protection sociale au Sénégal a montré l'existence de dispositifs formels de protection sociale basés sur la couverture des fonctionnaires et autres salariés contre les risques (la sécurité sociale (CSS, IPM, IPRES, FNR), les assurances privées, les mutuelles professionnelles complémentaires.

Ces systèmes connaissent de sérieux problèmes de performance et des limites dans leurs capacités de réponses aux divers besoins de protection sociale et de gestion des risques. Ils sont actuellement sous la contrainte d'une série de défis considérables liés à la nécessité de s'adapter à un monde du travail en mutation, aux nouvelles structures socioprofessionnelles et familiales émergentes, ainsi qu'aux bouleversements démographiques des prochaines décennies.

L'absence de systèmes de protection sociale et de systèmes de prévention et de gestion des risques efficaces et élargis qui auraient permis d'éviter ce basculement quand interviennent ces chocs est l'un des principaux facteurs de maintien des pauvres dans des situations précaires et même de création de nouveaux pauvres, notamment pour les acteurs du secteur informel.

Depuis la formulation du DSRP_I en 2002, il a été relevé qu'en dépit d'une croissance économique relativement robuste depuis le début des années 90, le développement des zones rurales du Sénégal continue de prendre du retard, entravé par des vulnérabilités structurelles, un accès inéquitable aux services publics et privés et un éventail limité de stratégies pour prévenir, atténuer et faire face aux risques menaçant les ménages ruraux et les personnes vulnérables.

Au vu du retard pris dans la mise en œuvre des programmes de protection des groupes vulnérables et l'accélération du processus de développement des zones rurales, le Sénégal a, dans le cadre de la revue du DSRP_I, élaboré deux Stratégies nationales : la Stratégie nationale de protection sociale et la Stratégie nationale pour l'équité et l'égalité en genre. Ces Stratégies constituent des objectifs majeurs dans le DSRP_II.

2.1. La fragilité du tissu économique en milieu rural fait que le développement des zones rurales du Sénégal continue de prendre du retard, entravé par des vulnérabilités structurelles, un accès inéquitable aux services publics et privés et un éventail limité de stratégies pour prévenir et atténuer les risques menaçant les ménages ruraux.

Le conflit en Casamance depuis le début les années quatre-vingt, a déplacé plusieurs milliers de personnes, laissé des personnes handicapées par les mines terrestres, détruit les infrastructures, occasionné des pertes de recettes touristiques et des investissements privés et un ralentissement des investissements publics.

2.2. Accès aux services sociaux de base des populations rurales : Au cours de la mise en œuvre du DSRP I, les populations rurales n'auraient pas connu d'amélioration nette de leurs conditions sanitaires et sont toujours confrontées à des contraintes d'accès aux services sanitaires, malgré les efforts considérables consentis dans ce domaine.

2.3. Les politiques et dépenses du secteur public en faveur de la gestion des risques

Le Gouvernement a consacré 43 millions de dollars, en 2004, à l'assistance sociale, aux filets de sécurité et à la gestion des catastrophes, y compris les programmes de développement communautaire du MFFDS. Le Ministère de l'Agriculture répond aux effets consécutifs sur la capacité de production. Les réactions aux inondations de 2003-2004 ont été accélérées du fait des secours dispensés aux sinistrés par le Fonds de Solidarité nationale récemment créé. Mais les approches parallèles de comités communautaires et la distribution du haut vers le bas par les responsables locaux peuvent en réduire l'efficacité et créer des chevauchements.

Pour l'assistance sociale et les filets de sécurité, le Ministère de la femme, de la famille et du développement social (MFFDS) et le Ministère de la Solidarité Nationale (MSN) ont pour mandat fondamental de protéger les familles et les individus les plus vulnérables. Par exemple, le MFFDS détient une longue liste de programmes d'assistance sociale et de développement communautaire en faveur des femmes, des handicapés, des enfants en situation de risque, des personnes âgées et des communautés rurales vulnérables.